Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260625-D202661-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 18 juin 2026
Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 21 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan
Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, KERBRAT Morgane, BLONS Béatrice, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés : DANIÉLOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude

Absents : LE GUERCH Éric
A été élu secrétaire de séance : KERSCAVEN François

SERVICE ALSH : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Vu le budget principal 2026 voté en date du 16/04/2026,

Monsieur le Maire rappelle les investissements votés pour l'exercice 2026 en faveur du Centre de l'Enfance.

Plusieurs opérations sont prévues avec les montants suivants :

- Réfection des sols : 28 848.16 € TTC
- Changement menuiseries extérieures : 8 269.40 € TTC
- Renouvellement de la structure de jeux : 4 078.80 € TTC

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260625-D202661-DE

- Acquisition d'une caméra de recul pour le mini-bus : 179.50 € TTC
- Acquisition de deux bancs modulables : 4 083.22 € TTC

L'ensemble des dépenses est évalué à 45 459.53 € TTC.

La CAF peut participer financièrement jusqu'à 60% d'une dépense limitée à 25 000 €, sous réserve des fonds disponibles.
Nous distinguons deux types d'opérations :

1- L'opération travaux pour laquelle l'aide est plafonnée à 12 249 € ;
2- L'achat de mobiliers avec un plafonnement de l'aide financière à 2 753 €.

Ainsi, l'aide totale est de 15 002 €.

Au regard de ces éléments et des échanges avec notre conseillère technique territoriale, la commune de Taulé sollicite une subvention de 15 002 € auprès de la CAF, soit une participation financière de 33%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'allocations familiales pour un montant de 15 002 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Fait et délibéré à Taulé le 25 juin 2026
Le Maire,
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULÉ
FINISTÈRE